



ZI Parc Actival - 233, Rue Raymond Noël
 01140 SAINT DIDIER SUR CHALARONNE
 Département de l'Ain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 13 MARS 2026

Délibération n°2026-11

Nombre de délégués en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 31
 Nombre de votants : 27

Date de convocation : 06/03/2026
 Secrétaire de séance : Alban Bernard

COMMUNAUTE S DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X			LAURENT AGNES		X	
	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC	X		
	ALBAN BERNARD			X	MORANDAT OLIVIER			X
	JACQUET CLAUDE	X			QUINT DAVID		X	
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG		X	
	DANNACHER MICHELE	X			ATTENTE SUPPLEANT			
	BIGOT AGNES	X			MARMIER NOELLE	X		
	SAJUAN CATHERINE	X			FILET MARIE-CLAUDE	X		
	SILVI VERONIQUE			X	KOROSEC JOCELYNE	X		
	DUPUIT GUY	X			CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X			AMEIL MARC	X		
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			PARNAUD GILBERT		X	
	BODILLARD MARIE-CLAUDE		X		DUBOST MICHEL	X		
	GOYON MARIE-ANGELIQUE	X			JAMBON MICHEL	X		
	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL			X
	SAUVAGE CLAUDIE		X		ROZIER JOELLE	X		
	CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL			X
	RABUEL CLAUDE	X			LAURENT MICHELE		X	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN			X	BEROU JEAN-PHILIPPE			X
	LUX JEAN-MICHEL	X			LUCENET THIERRY		X	
	VIOT DOMINIQUE	X			RIBOLLET ROGER		X	
	REIGNIER ALAIN	X			VERT JACQUES		X	
	CLEYET-MARREL CLAUDE	X			SEVES Thierry			X
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE	X			FONTAN CORINE			X
	BEGUET CHRISTIAN	X			DOUCET-BON BRUNO		X	
	ROBERT MAGALI			X	PERRAUD CAMILLE			X
	DAVIDIAN PHILIPPE		X		HINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD	X			PROST PHILIPPE		X	
	COTTEY ROMAIN		X		THIVOLLE MARIE-MONIQUE			X
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
	LAIDET ANTHONY			X	BEAUDET NATHALIE			X
	FERRE PAUL	X			MULLER ERIC		X	

OBJET: Convention de prêt-Manifestations

Le Smidom propose jusqu'à présent le prêt de bacs pour les manifestations, avec une tarification par levée se référant au tarif « particulier professionnel » en vigueur.

Afin de répondre aux besoins des manifestations de plus grande envergure, le Smidom souhaite intégrer à la convention la mise à disposition de colonnes mobiles **sous réserve de faisabilité technique**.

Les modalités tarifaires sont les suivantes :

- Des frais de livraison et de reprise seront appliqués, à hauteur de 15 € par colonne et par trajet, en cas de demande de livraison.
- La collecte des déchets recyclables n'est pas facturée.
- La collecte des ordures ménagères est facturée sur la base du tarif « particulier professionnel » voté annuellement. Chaque levée est facturée selon le tarif en vigueur de l'année concernée.

Pour indication, pour l'année 2026, le tarif applicable est fixé à 51,50 € par levée pour une colonne mobile d'une capacité de 1 000 litres.

En cas de dommage sur les colonnes mobiles, un montant de 500€ sera facturé

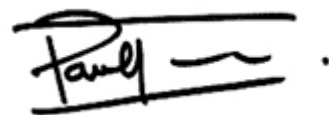
Après délibération le Comité Syndical, à l'unanimité,
Approuve la modification de la convention de prêt,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le 13 mars 2026,

Le Président,
Paul FERRE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de l'Ain le
et publication ou notification

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le



ID : 001-250101086-20260424-202611-DE